

Territoire

Arrageois

Synthèse des enjeux au regard de l'environnement



Sols *p168*

- Une gestion optimisée de l'occupation des sols (S1)
- Préservation et amélioration de la qualité des sols (S2)
- Maîtrise des risques liés aux mouvements de sol (S3)
- Maîtrise des risques d'érosion des sols et de coulées de boues (S4)

Eaux souterraines *p169*

- Maintien et amélioration de la qualité des nappes (Eso1)
Gestion économe de la ressource en eau (Eso2)

Eaux superficielles

- Restauration de la qualité de l'eau (Esu1)
Gestion économe de la ressource en eau (Esu2)
Préservation et restauration du fonctionnement écologique des milieux aquatiques et des zones humides (Esu3)
Non aggravation des inondations et de leurs effets (Esu4)

Mer

- Restauration du bon état écologique (Mer1)
Prévention et protection contre la submersion marine (Mer2)

Air extérieur *p172*

- Restauration de la qualité de l'air extérieur (Ae1)

Air intérieur

- Amélioration de la qualité de l'air intérieur (Ai1)

Évolution du climat *p172*

- Réalisation d'un scénario climatique moins impactant (C1)
- Prévention et atténuation des risques sociaux et économiques accrus par le changement climatique (C2)
- Prévention et atténuation des effets du changement climatique sur la biodiversité (C3)

Ondes *p173*

- L'assurance d'une exposition aux ondes sans effet sur la santé (O1) (bruit, électromagnétiques, radioactives)
- Diminution de la pollution lumineuse (O2)

Biodiversité *p170*

- Préservation et restauration des écosystèmes (B1)
- Préservation et restauration des corridors écologiques (B2)
- Préservation des services rendus par les écosystèmes (B3)
- Réapparition de biodiversité dans tous les territoires (B4)

Paysages *p170*

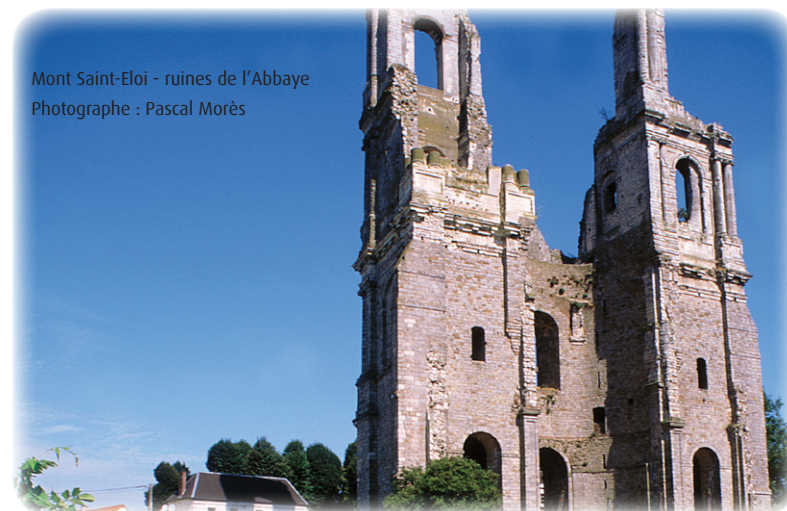
- Des paysages patrimoniaux préservés et restaurés (P1)
- Des paysages ordinaires reconquis (P2)
- Une attractivité du territoire pérenne liée à des paysages de qualité (P3)
- Un cadre de vie agréable pour les habitants (P4)

Ressources énergétiques *p173*

- Diminution des consommations et de la facture énergétique (Re1)
- Augmentation de la production d'énergie renouvelable et de l'indépendance énergétique du NPdC (Re2)
- Maintien des stocks de ressources énergétiques renouvelables non perpétuelles (Re3)
- Définition des conditions d'exploitation des ressources énergétiques non renouvelables présentes en région (Re4)

Ressources matières

- Préservation des espaces agricoles (Rm1)
- Exploitation durable des ressources agronomiques (Rm2)
- Exploitation durable des ressources minérales (Rm3)
- Valorisation matière des déchets (Rm4)



Mont Saint-Eloi - ruines de l'Abbaye
Photographe : Pascal Morès



Campagne près de Bapaume
Photographe : JM Blondel

Enjeux de développement durable *p174*

- Connaissance, gouvernance et information
- Santé et cadre de vie
- Maîtrise des budgets
- Opportunités économiques



Place de l'Hôtel de Ville d'Arras au crépuscule
Photographe : Light Motiv

Parmi l'ensemble des enjeux régionaux rappelés ici, les principaux enjeux du territoire sont identifiés en couleur

Synthèse des enjeux au regard de l'environnement

Le territoire étudié ici regroupe celui du SCOT de la région d'Arras (Communauté urbaine d'Arras et Communauté de Communes de la Porte des Vallées) et les communautés de communes situées hors SCOT à l'ouest et au sud d'Arras

Disposant d'une situation privilégiée entre Paris, Londres et Bruxelles, l'Arrageois profite d'un haut niveau d'équipement avec le passage de deux autoroutes majeures du Nord de la France et du TGV rapprochant le centre-ville de Paris à une heure d'Arras.

La population est l'une des plus diplômées du Nord Pas-de-Calais avec le deuxième plus fort indice de formation après Lille. Arras détient le **deuxième plus fort taux d'activité** du Nord Pas-de-Calais. Le niveau de développement humain, les revenus des ménages et les niveaux de santé sont sur le territoire plus élevés que la moyenne régionale. Seules les communes périphériques de la frange sud, autour de Pas-en-Artois ou de Bertincourt, présentent davantage de difficultés.

En matière économique, le territoire dispose d'une forte présence des entreprises du secteur de la construction et de l'agro-alimentaire.

Le territoire de l'Arrageois bénéficie par ailleurs d'un taux de postes salariés dans les métiers de l'économie verdissante supérieur à la moyenne régionale (19 447 emplois, soit 22,8 % pour 18,2 % en région).

Espace à dominante de grandes cultures, l'Arrageois présente une activité agricole susceptible d'exercer des pressions sur l'environnement, tant sur la diversité biologique et paysagère que sur les milieux naturels. La périurbanisation représente en outre une autre pression, s'exerçant à la fois à l'encontre des terres agricoles et des milieux naturels.

Concernant la périurbanisation, l'Arrageois est confronté à un développement relativement extensif (faible densité et forte consommation d'espace) de son urbanisation qui se déploie en cercles concentriques autour d'Arras. **La maîtrise de cet étalement urbain** constitue un enjeu important afin de préserver les ressources foncières, limiter la congestion routière et la précarité énergétique imputable aux dépenses de mobilité.

Sources :

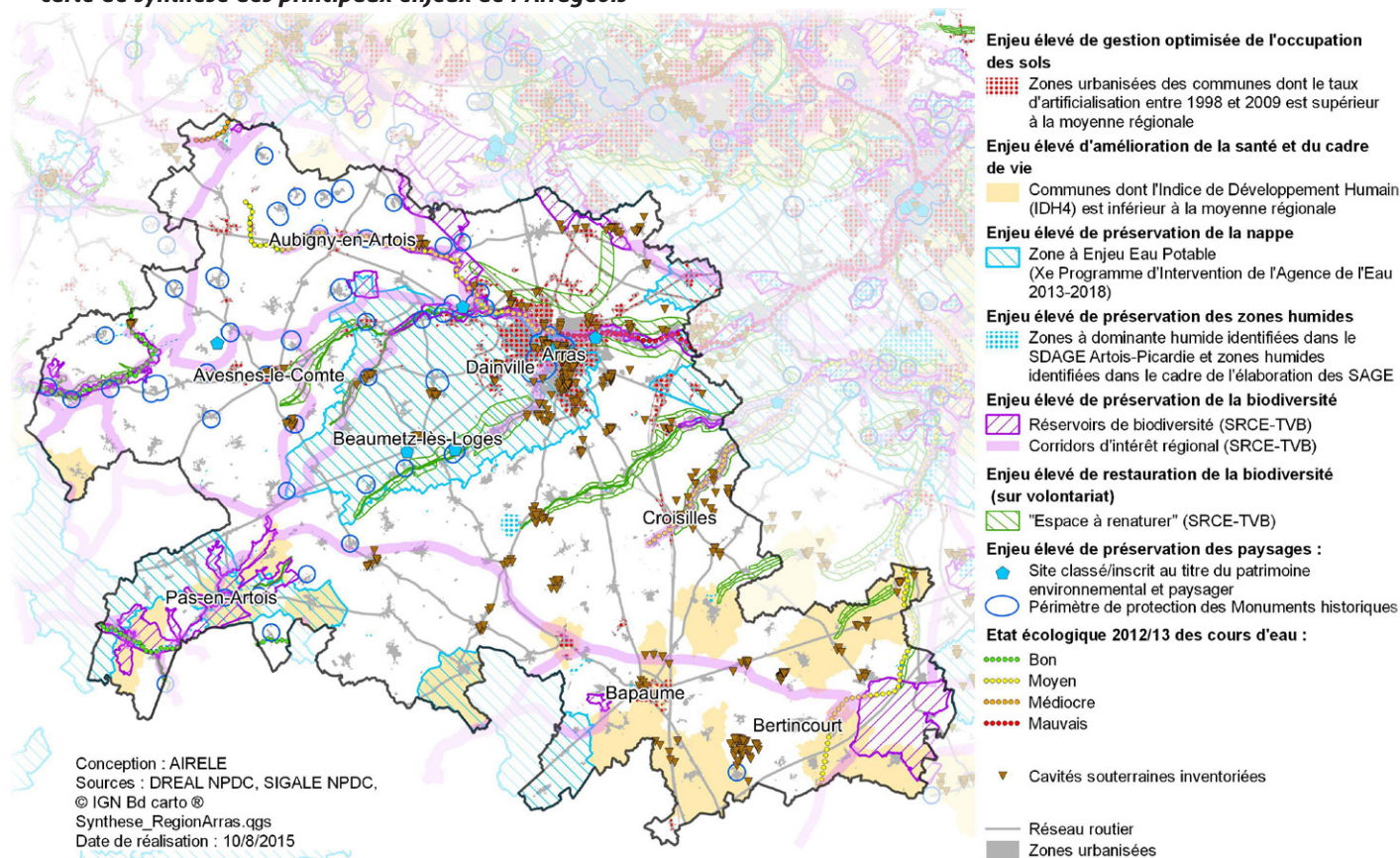
Les espaces du Nord - Pas-de-Calais - Diagnostic et dynamiques - Tome 2 Fascicules territoriaux - INSEE 2014

Trajectoire socio-économique de la zone d'emploi d'Arras - Direccte Nord - Pas-de-Calais - Décembre 2014

Les enjeux par territoire

Arrageois

Carte de synthèse des principaux enjeux de l'Arrageois



Les enjeux sols sont liés à la présence de nombreuses **cavités souterraines**, et à l'importance de préserver les **ressources agronomiques essentielles**.

Les enjeux sont importants en matière de préservation et de reconquête de la **qualité des nappes phréatiques et des milieux aquatiques**. La nappe de la craie, source d'eau potable pour le territoire, est vulnérable et polluée par les nitrates et les pesticides. L'état écologique des cours d'eau s'échelonne des niveaux moyen à mauvais, hormis pour la Canche et l'Authie à l'ouest du territoire.

Par ailleurs, des **risques d'inondations** sont avérés dans plusieurs vallées, notamment dans la moitié sud-est du territoire.

Le territoire n'est pas épargné par les enjeux liés à la **qualité de l'air**, avec un nombre de jours de dépassement des seuils aux particules fines allant de 25 à 35 jours par an au niveau de la station suivie à Saint-Laurent-Blangy.

Enfin, le **potentiel de développement d'énergies renouvelables** est important sur le secteur (méthanisation, géothermie, éolien...).

<http://drealnpdc.fr/enjeu-arras>



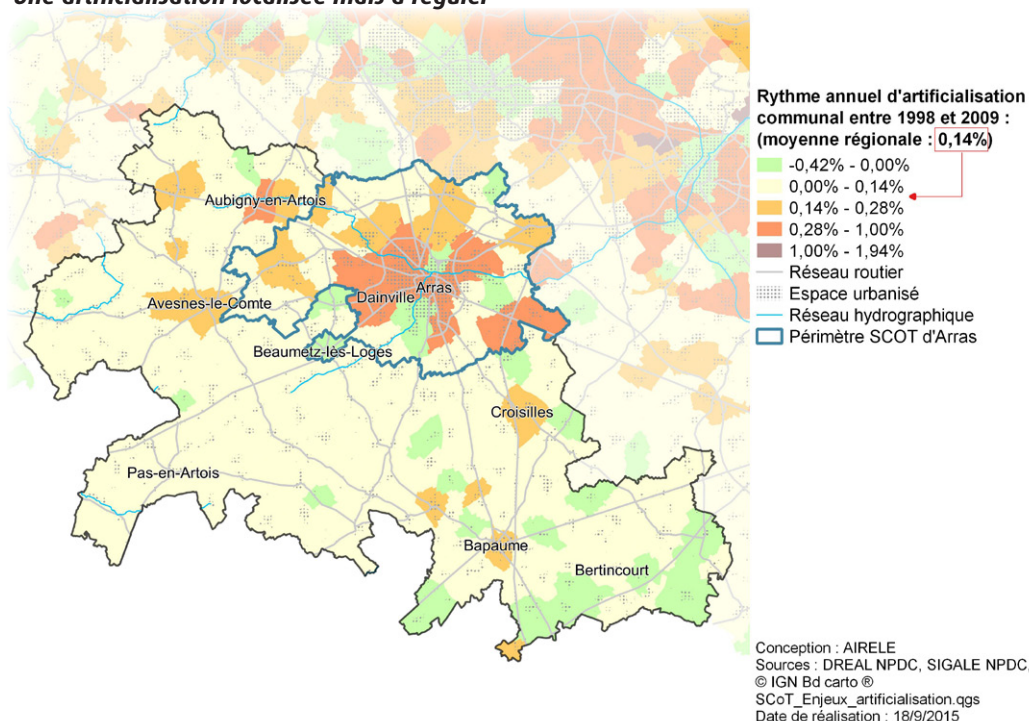
Des enjeux principalement liés à la progression de l'artificialisation des sols, à la préservation de leurs qualités et aux risques de mouvements de terrain

S1 Le territoire de l'Arrageois est une région très agricole avec 81 à 88 % de terres agricoles, selon que l'on considère le territoire du SCOT ou les communes périphériques, pour une moyenne régionale à 72 % (SIGALE 2009). Les surfaces artificialisées représentent environ 14,5 % du territoire du SCOT, 6,6 % pour les communes périphériques, contre une moyenne régionale de 16,5 %.

Néanmoins, entre 1990 et 2009, l'espace urbanisé (habitats, activités, équipements et infrastructures) pour le territoire du SCOT de l'Arrageois a augmenté de 23 % alors qu'en parallèle la population augmentait de 5 % seulement.

Pendant cette même période, le rythme d'artificialisation a été de 117 ha/an sur l'ensemble du territoire de l'Arrageois. Le SCOT de la région d'Arras prévoit un rythme d'artificialisation de 27 ha/an alors que le SRCAE préconise 15 ha/an.

Une artificialisation localisée mais à réguler



La densité en logements par hectare est la même que la région (23 logements par hectare) au niveau du SCOT, plus faible en dehors (12 logements par hectare).

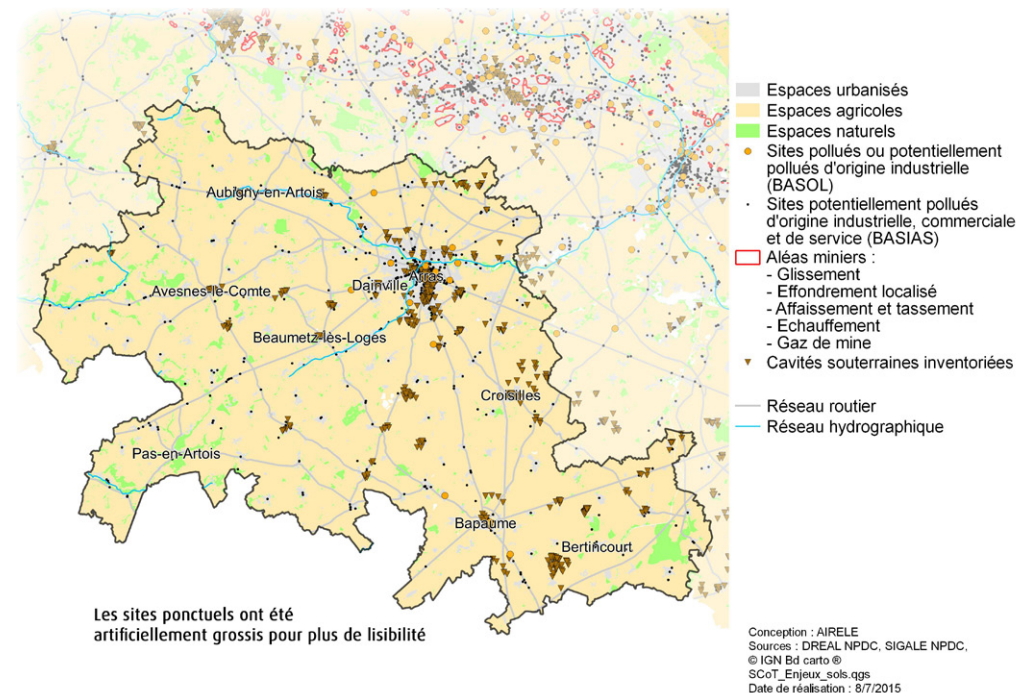
Le territoire est relativement peu concerné par les friches industrielles et la problématique des sols pollués (16 sites pollués), en comparaison de l'ensemble de la région. L'enjeu de mixité sociale est en revanche présent.

S2 La richesse du sol et ses **qualités agronomiques constituent un patrimoine à préserver** des excès de sollicitations agricoles et, bien sûr, de l'urbanisation.

S3 **Un très grand nombre de communes de la moitié Ouest du territoire sont concernées par les risques liés aux mouvements de terrain, compte-tenu de la présence de cavités souterraines** liées à l'exploitation de la craie et à la ligne de défense de la guerre 1914-1918.

S4 Par ailleurs, l'aléa d'érosion des sols est important sur le territoire notamment dans les secteurs Ouest et Sud, compte-tenu du relief, de la pédologie et de l'usage des sols (cf. sols nus en hiver, etc.).

Un espace essentiellement agricole



Des enjeux de préservation et de reconquête de la qualité des eaux souterraines et superficielles pour un territoire situé en tête des bassins-versants de la Scarpe, de la Sensée, de l'Authie, de la Canche et de la Lawe

ES0 1 Concernant les eaux souterraines, une grande zone à enjeu eau potable est située à l'Ouest d'Arras. La nappe de la craie est vulnérable dans le territoire, elle est d'ailleurs de mauvaise qualité avec une **pollution par les nitrates importante** (avec localement des taux non-conformes dépassant 50 mg/l) et une pollution par les produits phytosanitaires.

Au-delà des facteurs liés à l'agriculture, la nappe est altérée très ponctuellement par des pollutions d'ordre bactériologique, notamment en zone urbaine, à mettre en lien avec le **mauvais état des collecteurs d'assainissement** d'eaux usées (fuites) et en zone rurale avec la défaillance des systèmes d'assainissement individuel.

Source : SCOT de la Région d'Arras.

ESU 1 La qualité des eaux superficielles est également encore très dégradée dans la moitié Est du territoire.

L'état écologique de la Scarpe et du Crinchon s'échelonne entre les niveaux **moyen à mauvais** selon les secteurs. Il est notamment mauvais à l'aval d'Arras. Celui de la Lawe amont est médiocre, quant à la Sensée, elle est de qualité moyenne dans sa traversée du territoire.

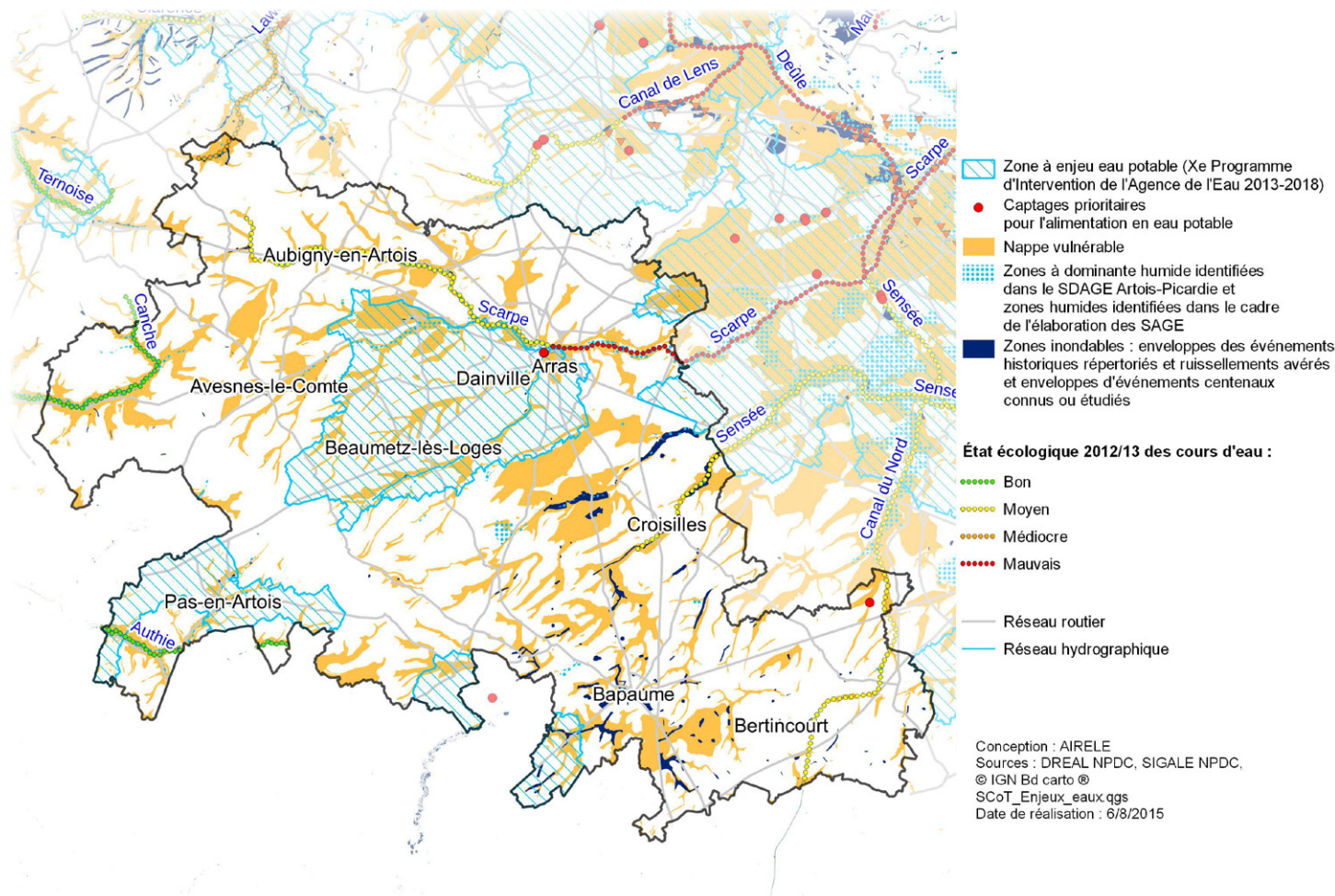
En revanche, les états écologiques de la Canche et de l'Authie sont bons dans ce secteur très en amont de leurs bassins-versants.

Dans ce cadre, **la préservation de la qualité de ces deux cours d'eau et la restauration de la qualité des autres rivières sont des enjeux forts pour ce territoire.**

ESU 3 Les zones à dominante humide du SDAGE représentent 2,5 % des surfaces, pour environ 1 150 ha. Elles sont présentes dans plusieurs vallées, notamment celle de la Scarpe (ZNIEFF vallée de la Scarpe, de Arras à Vitry).

ESU 4 Les **inondations constatées** sur le territoire du SCOT sont générées par les remontées de nappe phréatique, le ruissellement et le débordement des cours d'eau. Elles se concentrent principalement sur le quart sud-est du secteur. Des zones sensibles à la remontée de nappe ont été localisées le long des principaux cours d'eau (Crinchon, Scarpe, Cojeul et le Gy).

Des enjeux de restauration de la qualité de l'eau





Biodiversité : des enjeux forts de restauration de la biodiversité et de ses services rendus



Fumeterre à petites fleurs

photo : CC - gailampshire

Le territoire du SCOT de la Région d'Arras **est assez pauvre du point de vue de la biodiversité patrimoniale**. Plus de 5 % de ses surfaces sont des milieux d'enjeu écologique et patrimonial fort et moins de 0,5 % des milieux d'enjeu écologique et patrimonial majeur.

Selon l'Observatoire de la biodiversité, ces habitats se situent majoritairement le long de la Scarpe et dans certains massifs forestiers localisés au Nord-Ouest du territoire : le bois de Maroeuil et la forêt des Hospices d'Arras. Les seules zones à enjeux écologiques majeurs sont des forêts et des fourrés très humides (171 hectares). Les zones à enjeux forts regroupent principalement des forêts de feuillus (713 hectares) et des prairies humides ou non (687 hectares).

Selon ARCH¹, les milieux forestiers ne couvrent que 1,14 % du territoire, contre une moyenne régionale, réputée comme l'une des plus faibles de France, de 6,08 %.

De plus, **moins de 0,5 % du territoire est protégé** au titre de l'ensemble des outils dédiés à la protection de la nature (protections nationales ou régionales réglementaires fortes, réseau Natura 2000 et maîtrise foncière).

La forte artificialisation du territoire et la place importante des milieux agricoles de grandes cultures laissent une faible place aux espaces naturels et semi-naturels propices à l'épanouissement de la faune et de la flore.

La restauration et la réintroduction de la biodiversité et de ses services rendus, constituent un enjeu fort dans le territoire du SCOT de la région d'Arras.

Dans les secteurs très ruraux situés hors SCOT à l'Ouest et au Sud du territoire, la situation est un peu différente. À l'Ouest, **les vallées amont de la Canche, de l'Authie et de leurs affluents conservent un caractère relativement naturel à préserver**. Le Sud-Est du territoire se compose de grands plateaux agricoles sillonnés par quelques vallons et traversés par un corridor écologique d'intérêt régional.

1. Assessing Regional Change to Habitat : projet européen porté par la région Nord Pas-de-Calais, le conservatoire botanique de Bailleul et le Kent County Council (Royaume-Uni)



Soufre

photo : CC - gynti_46

Paysage : des enjeux ciblés sur la préservation des milieux agricoles et naturels, ainsi que la maîtrise de l'artificialisation des sols engendrée par le déploiement urbain

La région d'Arras est constituée **des paysages du grand plateau d'Artois, du plateau ondulé de l'Artois, du Val de Scarpe, du belvédère artésien, de la gohelle** et de l'agglomération d'Arras.



La Scarpe à Arras

photo : CC - Napaflloma - photographe

Les paysages des vallées de la Canche et de l'Authie viennent compléter cette panoplie à l'ouest du territoire.

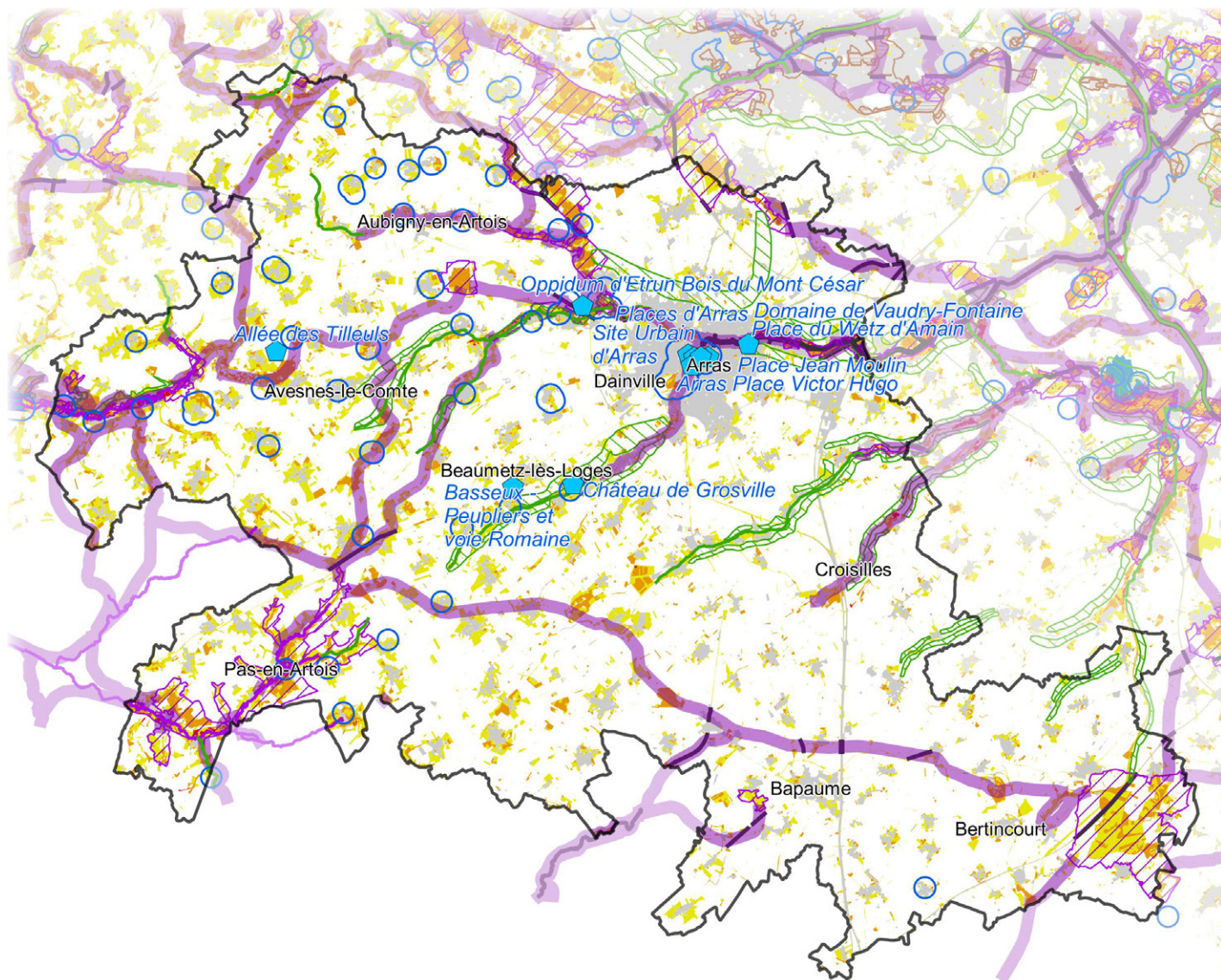
Le territoire du SCOT compte **6 sites classés et 1 site inscrit** au titre du patrimoine environnemental et paysager.

Par ailleurs, Arras est la **7^{ème} ville française par le nombre de monuments historiques**. Le territoire est aussi marqué par de nombreux éléments patrimoniaux comme les calvaires, les chapelles ainsi que les lieux de mémoire.

L'enjeu de préservation des paysages patrimoniaux et ordinaires concerne principalement la **gestion des limites urbaines ainsi que la préservation de l'espace agricole et des vallées**.



Une biodiversité importante à reconquérir



Enjeux de biodiversité :

Enjeux de préservation

- des réservoirs de biodiversité (SRCE-TVB)
- des réservoirs de biodiversité linéaire (SRCE-TVB)
- des corridors d'intérêt régional (SRCE-TVB)

Enjeux écologiques et patrimoniaux (ARCH)

- majeurs
- forts
- secondaires
- faibles

Enjeux de restauration (SRCE-TVB) (sur volontariat)

- "Espace à renaturer"
- "Espace à renaturer linéaire"
- Zones de conflit

Enjeux Paysage :

- Périmètre de protection des monuments historiques
- Zone de protection du patrimoine architectural et urbain
- Site classé/inscrit au titre du patrimoine environnemental et paysager
- Bien UNESCO du Bassin minier
- Zone tampon du Bassin minier "UNESCO"
- Espace urbanisé

Conception : AIRELE
Sources : DREAL NPDC, SIGALE NPDC,
© IGN BD CARTO ©
SCoT_Enjeux_Biodiv_Paysage.qgs
Date de réalisation : 22/9/2015



AE
1

Qualité de l'air : des enjeux principalement liés aux concentrations en particules fines

La station péri-urbaine de Saint-Laurent-Blangy indique un **nombre de jours de dépassements aux particules fines PM10 (>50µg/m³) de 25 à 35 jours par an**.

Avec 606 tonnes de PM10 émises en 2010, le SCOT de la région d'Arras participe pour 3 % aux émissions régionales. Cela correspond à 21 kg/ha/an qui sont produits (contre 16 en moyenne régionale) et 6 kg/individu/an (contre 5 au niveau régional). L'agriculture est le 1^{er} émetteur devant le résidentiel-tertiaire, le transport routier et l'industrie (Atmo 2010).

Les concentrations moyennes annuelles en dioxyde d'azote, polluant caractéristique du trafic routier, sont stables depuis quelques années aux alentours de 20 µg/m³ (SCOT - données 2011).

C

Climat : des enjeux de prévention et d'atténuation des risques accrus par le changement climatique

Le territoire du SCOT de la région d'Arras émet 1 118 kteqCO₂/an (Atmo 2010) soit 1,5 % des émissions régionales (qui sont fortement influencées par les émissions industrielles dunkerquoises).

Si l'industrie domine dans les émissions de GES, ces dernières sont également générées par le résidentiel, les activités tertiaires et les transports.

Les conséquences du changement climatique en région sont notamment une augmentation du nombre de jours de forte chaleur (4 à 5 jours de plus à l'horizon 2080 dans l'Arrageois) et des fortes pluies hivernales. La question des impacts sur l'agriculture se pose entre augmentation présumée des rendements, et aléas climatiques plus fréquents.

La prévention des risques accrus concerne de ce fait :

- La prévention des excès de chaleur en ville. À ce sujet, la région d'Arras dispose de 2,6 % d'espaces verts en ville pour une moyenne de 2,4 % en région Nord Pas-de-Calais.

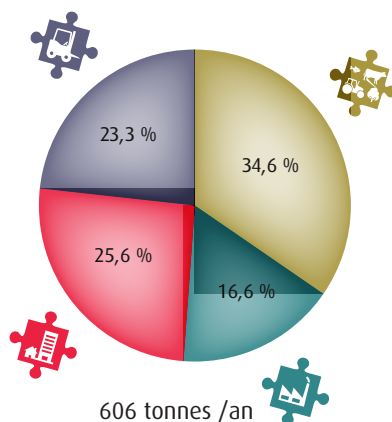
- La prévention des phénomènes de ruissellement et d'inondation. Les zones d'inondations constatées sont principalement situées sur la moitié Sud-Est du territoire en fond de vallée. Les phénomènes de remontées de nappes sont susceptibles de s'aggraver.

- L'adaptation des pratiques agricoles pour réduire la vulnérabilité des productions.

Émissions de PM10 par secteur d'activité dans le territoire

Somme des émissions en tonnes par année

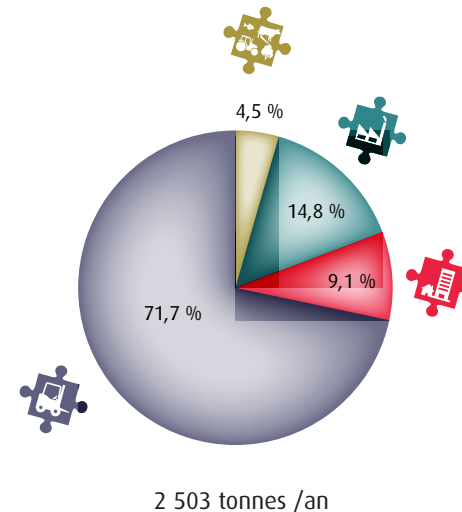
source : Atmo 2010



Émissions de NO_x par secteur d'activité dans le territoire

Somme des émissions en tonnes par année

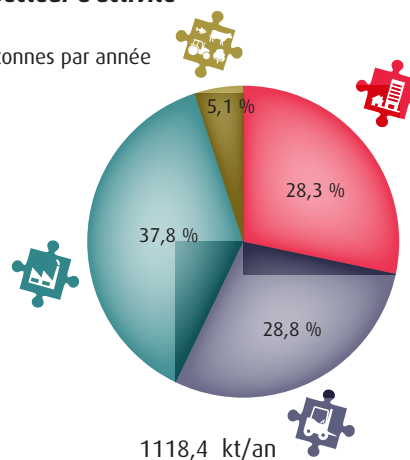
source : Atmo 2010



Émissions de GES par secteur d'activité dans le territoire

Somme des émissions en tonnes par année

source : Atmo 2010



- Résidentiel-tertiaire
- Agriculture - Sylviculture - Pêche
- Industrie et transformation de l'énergie
- Transport

Ressources énergétiques : des enjeux forts de développement des énergies renouvelables

Les enjeux liés à la **gestion de l'énergie sont forts** sur le territoire de l'Arrageois. Effectivement, les consommations d'énergie du secteur résidentiel augmentent de manière constante entre 1990 et 2008. Le chauffage représente 70 % de la consommation énergétique résidentielle et sa facture énergétique a doublé en 20 ans (SCoT). La consommation en gaz s'élève à 1 073 GWh en 2012, celle d'électricité à 1 011 GWh (soes).

Selon le SCOT (situation en 2011), la production d'énergie sur le territoire de la région d'Arras provient de la centrale de cogénération du réseau de chaleur d'Arras et de quelques installations de production d'énergies renouvelables (une éolienne à Wancourt, solaire, chaudières bois individuelles...). Plus généralement, des parcs éoliens sont présents dans le Sud-Arrageois et sur l'Atrébatie. **Le potentiel de développement de réseaux de chaleur** apparaît important à Arras et dans sa proche agglomération où l'on dispose de grands équipements publics, d'une forte concentration locale et de secteur en renouvellement urbain.

La communauté urbaine d'Arras a mis en place un dispositif de récupération des calories de son réseau d'eau pour chauffer les espaces aquatiques d'Aquarena, un complexe de 4 000 m².

Le **potentiel de développement de la méthanisation** est également intéressant en raison de la présence de plusieurs industries agro-alimentaires génératrices de sous-produits fermentescibles. Par ailleurs, **le potentiel géothermique** lié à la présence de la nappe de la craie à faible profondeur est moyen à fort sur le territoire. Enfin, plusieurs secteurs sont propices à **l'implantation d'éoliennes**.

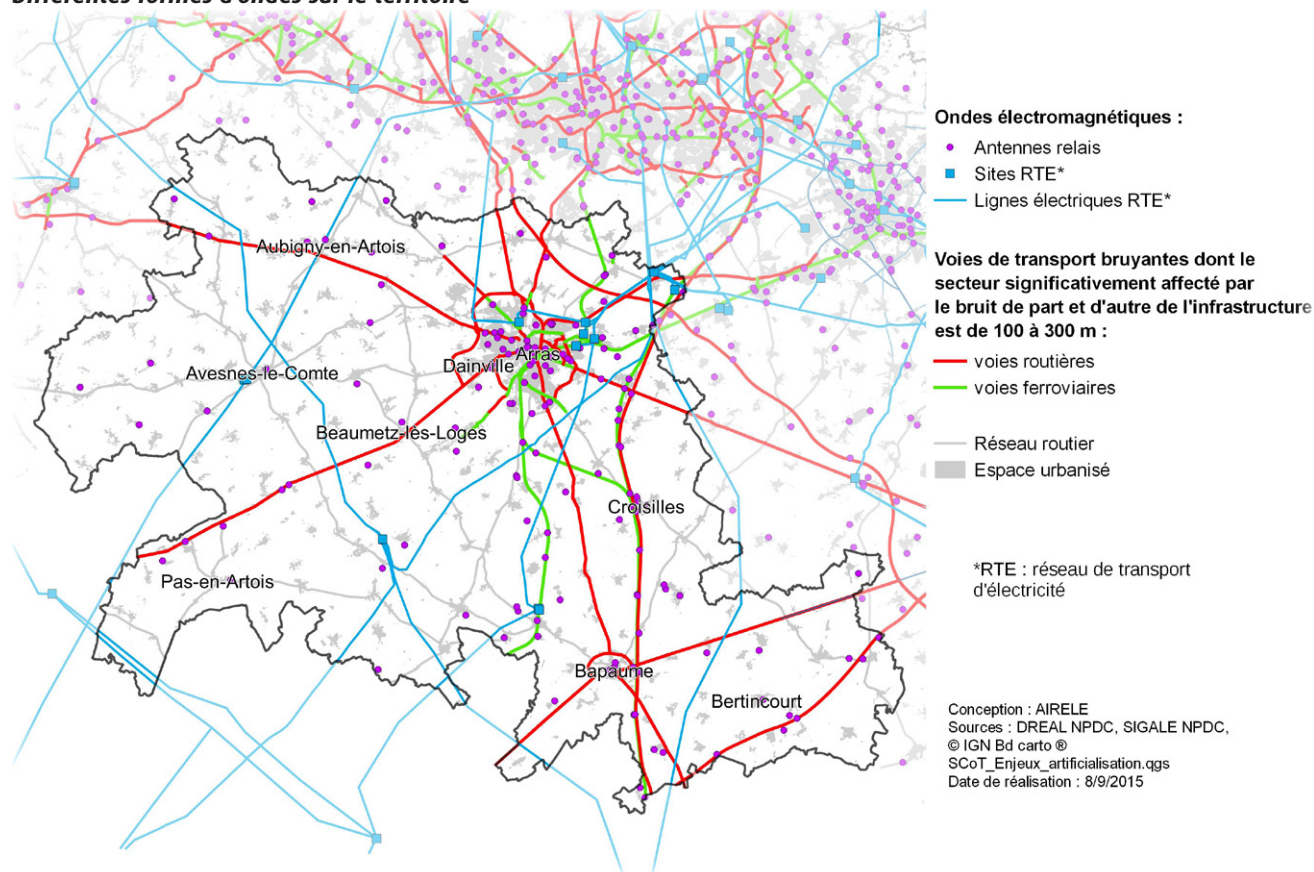
Des ressources matières principalement ciblées sur le potentiel agricole

La préservation des terres agricoles et de leur potentiel agricole, parmi les meilleurs de la région, constitue un enjeu important du territoire.

D'autre part, concernant les déchets, la très grande majorité des collectivités du territoire adhère au Syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV). Créé en 2002, cet établissement public collecte et valorise les déchets de ses 5 adhérents, à savoir :

- la Communauté Urbaine d'Arras (CUA),
- la Communauté de Communes La Porte des Vallées (CCPV),
- la Communauté de Communes de l'Atrébatie (CCA),
- la Communauté de Communes des 2 Sources (CC2S),
- la Communauté de Communes Sud Artois (CCSA).

Différentes formes d'ondes sur le territoire



Le SMAV est au service d'environ 166 000 habitants qui vivent dans 196 communes, sur un territoire de 1 232 km². Il assure une mission de service public en assurant **la collecte, le recyclage, le réemploi et la valorisation des déchets ménagers**.

Le SMAV possède plusieurs installations réparties sur tout le territoire, notamment :

- Un centre de tri des emballages à Saint-Laurent-Blangy ;
- Un centre de compostage des déchets verts à Tilloy-lès-Mofflaines ;
- Trois recycleries, à Arras et Saint-Laurent-Blangy ;
- Seize déchèteries ;
- En 2016, une unité de Pré-Traitement Mécano-Biologique (PTMB).

Source : www.sma62.fr/

Ondes

Les nuisances sonores concernent principalement la voie ferrée à grande vitesse, les autoroutes (A1 et A26), et par exemple la RN25, les pénétrantes urbaines (RD266, RD950) ainsi que certaines voies urbaines très empruntées.

L'agglomération d'Arras regroupe de nombreuses antennes relais ainsi que des lignes électriques à très haute tension (THT).

Le territoire s'inscrit dans l'« Espace Arrageois » défini par l'INSEE.

Le niveau de développement humain de l'espace Arrageois apparaît plus élevé que la moyenne régionale. Les revenus des ménages y sont, en moyenne, plus soutenus que dans les autres espaces, et surtout plus homogènes, avec de moindres inégalités entre les composantes territoriales.

Le revenu médian par unité de consommation, de 18 710 euros, est ainsi de 15 % supérieur à celui observé sur l'ensemble de la région. Il apparaît particulièrement élevé dans la partie Ouest du territoire, dans les cantons de Vimy, Dainville, Beaumetz-les-Loges. La ville même d'Arras présente un niveau intermédiaire pour le territoire, mais qui s'avère être plutôt élevé pour une zone urbaine qui structurellement est amenée à accueillir des populations modestes.

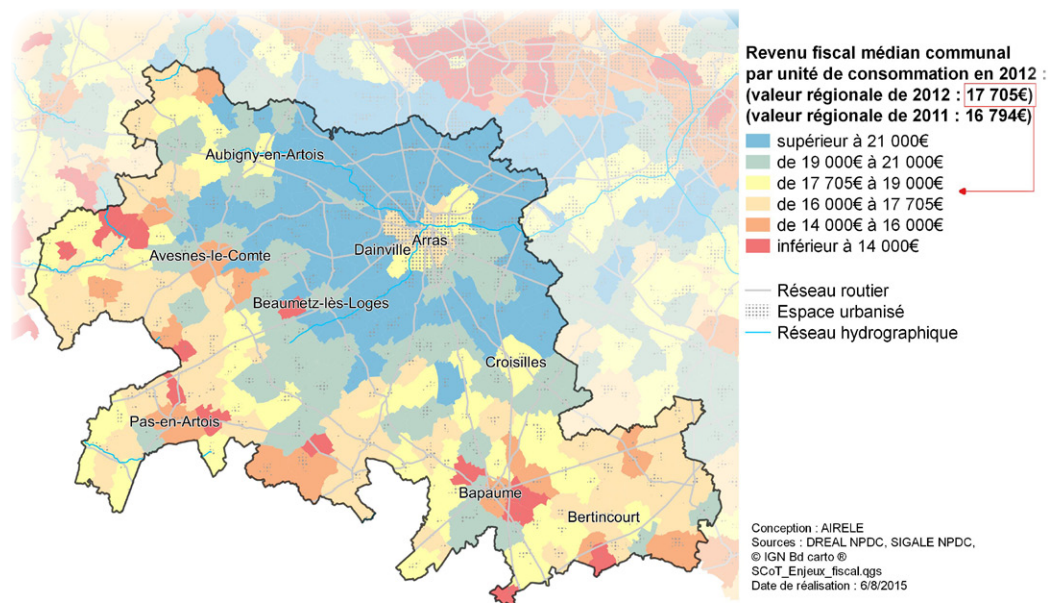
Seules les communes périphériques de la frange Sud, autour de Pas-en-Artois ou de Bertincourt, présentent des niveaux de revenus plus faibles. Le niveau de développement humain et les revenus doivent également être appréciés au regard de la proximité de l'ancien bassin minier, qui constitue, autour de Béthune, Lens et Douai, un espace avec d'importantes situations de précarité, autant du point de vue du niveau des ressources des habitants qu'éducatif et sanitaire.

Les problèmes sanitaires souvent liés à la fragilité sociale sont moins présents que dans les autres territoires régionaux. Seules les communes rurales du Sud de l'espace, autour de Bapaume, se révèlent être plus isolées ; l'accessibilité à l'emploi et aux équipements s'en trouve ainsi réduite, engendrant une fragilité sociale des populations résidentes.

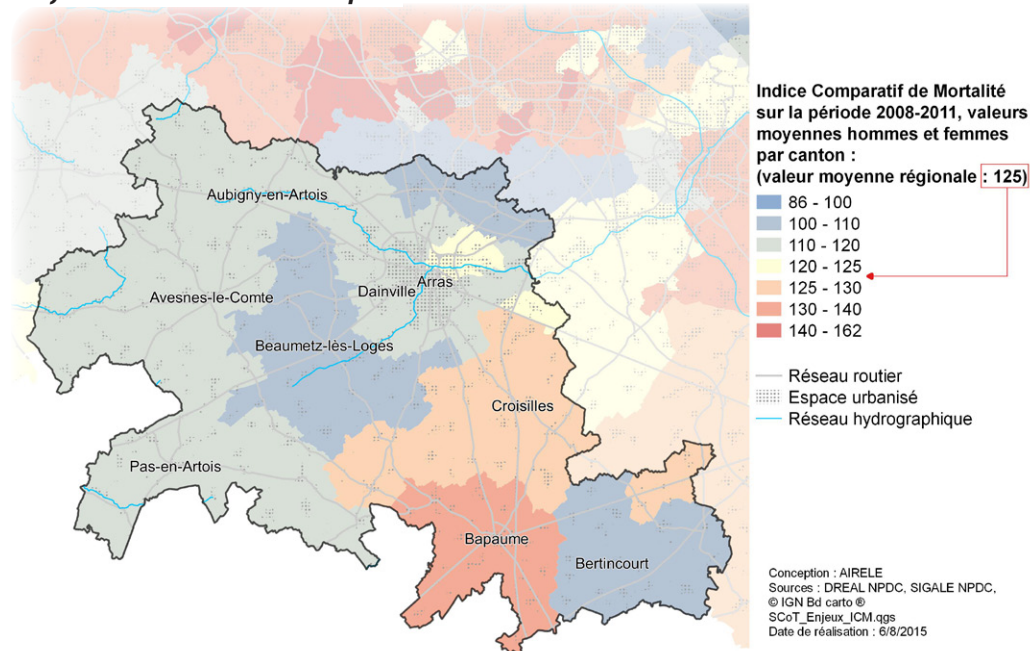
Ainsi, en matière de santé, l'Arrageois est globalement moins vulnérable qu'en région : avec un indice comparatif de mortalité (ICM) de 115 pour les hommes et 112 pour les femmes, le secteur présente une mortalité corrigée des effets d'âge supérieure de 15 % pour les hommes et 12 % pour les femmes à celle observée en France métropolitaine (où l'ICM est de 100 par définition), ce qui est bien inférieur à la moyenne régionale respectivement de 129 et 122 (INSEE et ORS), mais reste préoccupant.

L'enjeu de santé est donc globalement moins présent qu'en moyenne régionale mais demeure marqué par rapport à la moyenne nationale. Or l'importance de ce qu'on appelle les déterminants économiques, sociaux, culturels et environnementaux, est primordiale (cf. chapitre Santé, sur les enjeux sanitaires en lien avec l'environnement). Les questions de santé environnement posent des problèmes souvent complexes car multifactoriels. Néanmoins, la préservation de la santé et la qualité de l'environnement sont intimement liées : un environnement de qualité contribue à préserver voire améliorer la santé.

Des revenus fiscaux plus élevés qu'en moyenne régionale



L'enjeu sanitaire demeure marqué





Enjeux transversaux de développement durable (2)

Les enjeux par territoire

Arrageois

Opportunités économiques

L'attractivité résidentielle dont bénéficie le territoire auprès de jeunes ménages lui permet à la fois d'enregistrer une hausse de population et de limiter les effets du vieillissement, en maintenant sur les prochaines décennies le nombre de jeunes, à la différence de ce que révèlent les projections de population dans les autres espaces.

L'Arrageois est confronté à un développement relativement extensif (faible densité et forte consommation d'espace) de son urbanisation qui se déploie en cercles concentriques autour d'Arras. La maîtrise de cet étalement urbain constitue un enjeu d'avenir important afin de préserver les ressources foncières, limiter la congestion routière et la précarité énergétique imputable aux dépenses de mobilité.

Disposant d'une situation privilégiée entre Paris, Londres et Bruxelles, l'Arrageois profite d'un haut niveau d'équipement avec le passage de deux autoroutes majeures du Nord de la France (A1 et A26) et du TGV rapprochant le centre-ville de Paris à une heure d'Arras.

Selon la Direccte, la population est l'une des plus diplômées du Nord Pas-de-Calais avec le deuxième plus fort indice de formation après Lille. Arras détient le deuxième plus fort taux d'activité du Nord Pas-de-Calais. Ce constat s'explique par l'importance des agriculteurs dans les zones rurales et des emplois administratifs dans la préfecture de département.

Dans le territoire urbain d'Arras, les fonctions de gestion, de prestations intellectuelles, de conception-recherche, d'administration publique et de santé-action sociale sont fortement surreprésentées, tandis que la fonction de fabrication est faible. Compte-tenu du fait que la ville centre est préfecture de département, la proportion d'emplois administratifs est élevée. Les fonctions de conception-recherche (chercheurs, ingénieurs, cadres d'études) sont deux fois moins présentes à Arras qu'à Lille.

Les entreprises du secteur de la construction sont très présentes sur le territoire, notamment pour les travaux de construction spécialisés. **Si le poids de l'industrie est proche de la part régionale de 20 %, les industries agro-alimentaires se sont développées, profitant de la proximité des zones de production agricole et des bassins de consommation importants.** Le commerce de détail, les transports et l'action sociale restent les principaux employeurs des services concurrentiels.

À noter l'importance de l'innovation dans le domaine de l'industrie agro-alimentaire avec le Pôle de compétitivité Nutrition Santé, le Pôle d'excellence Agroé et le Centre de Ressources Technologiques ADRIANOR.

Les activités économiques liées à la restauration de la qualité des eaux, à la rénovation énergétique, à la gestion des déchets par exemple sont susceptibles de créer de nombreux emplois et opportunités.

D'ailleurs, **le territoire de l'Arrageois bénéficie d'un taux de postes salariés dans les métiers de l'économie verdissante supérieur à la moyenne régionale** (19 447 emplois, soient 22,8 % pour 18,2 % en région) et de 567 emplois dans l'économie verte (INSEE - chiffres 2010).

L'amélioration de l'environnement est également un facteur d'amélioration de cadre de vie, et de renforcement de l'attractivité du territoire.

Étang de Wancourt

photo : CC - G. Balvere



Sources :

Les espaces du Nord Pas-de-Calais – Diagnostic et dynamiques – Tome 2 Fascicules territoriaux – INSEE 2014

Trajectoire socio-économique de la zone d'emploi d'Arras – Direccte Nord Pas-de-Calais – Décembre 2014

